

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2026-141



L'an deux mille vingt-six
Le vingt-deux septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.
Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice **37**
Présents **31**
Votes **34**

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID,
Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-
Alina GARCIA, Bruno FERRET, Coralie TRICHARD, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc
BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET,
Laurence RABOISSON CROPII, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL,
Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Jean-Louis LACROIX,
Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Marine
SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Marc COSTE, Nathalie PIALAT, Gaël DOUARD

PROCURATIONS :

Mélanie TRAVIER donne procuration à Arnaud SAVOIE
Dorothée RODRIGUES donne procuration à Coralie TRICHARD
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marc MACHON

Rapporteur : Monsieur Bruno FERRET, Vice-Président délégué à l'Agriculture

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024 et
notamment sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »,
dont l'aménagement rural et la réalisation de toutes actions visant à assurer le
développement, la mise en valeur et la promotion de l'agriculture,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire et
transition écologique » en date du 25 août 2026,

Le Pays Mornantais est un territoire à forte identité rurale, dont l'agriculture
constitue un pilier essentiel. Véritable force économique locale, elle génère des
emplois, contribue à l'approvisionnement en alimentation de qualité et façonne
les paysages qui participent à l'attractivité et à la qualité de vie du territoire.

Cette agriculture s'appuie sur de nombreux atouts : une grande diversité de
productions et de modes de commercialisation, la proximité de deux importants
bassins de consommation, un réseau collectif d'irrigation structurant ainsi que des
équipements majeurs tels que la SICOLY, Uniferm ou encore les ateliers de
transformation. Ces ressources constituent de véritables leviers pour soutenir le
développement et la compétitivité des exploitations agricoles.

AGRICULTURE

**Approbation de la
feuille de route
Agriculture**

Toutefois, le secteur agricole doit également faire face à des défis importants. Les effets du changement climatique se traduisent par des aléas de plus en plus fréquents et impactants pour les exploitations. Le vieillissement de la population agricole, le morcellement du foncier, les limites d'un réseau d'irrigation vieillissant ainsi que les contraintes propres à un territoire périurbain, fragilisent durablement cette activité.

Dans ce contexte, l'ambition de la Copamo est de préserver le caractère rural du Pays Mornantais, d'accompagner les transitions nécessaires et de garantir la pérennité de son agriculture.

Face à ces enjeux, la collectivité affirme sa volonté de renforcer les conditions de réussite des exploitations agricoles du territoire avec une priorité claire : permettre aux agriculteurs d'exercer leur métier avec sérénité, confiance et envie d'innover.

La feuille de route politique du mandat 2026-2032 s'articule autour de quatre principes directeurs qui guideront l'action communautaire :

- Une stratégie orientée sur la sécurité à apporter aux agriculteurs ;
- Des référents agricoles, élus et agents, au plus près des agriculteurs ;
- Des idées nouvelles pour relever les défis à venir ;
- Des partenariats renforcés pour créer un effet levier.

En complément, la stratégie agricole de la Copamo s'organise autour de quatre orientations structurantes qui définissent les principaux champs d'intervention de la collectivité :

Axe 1 : Une production agricole sécurisée face au défi climatique

La sécurisation des productions agricoles face au changement climatique, notamment en matière de ressource en eau et d'aléas, est la clé de voûte de notre système agricole. C'est une condition indispensable pour permettre aux exploitations de se projeter plus sereinement et, à terme, donner envie aux jeunes de s'installer.

- Un risque climatique mieux assuré ;
- Le système paragrêle étendu sur la Loire ;
- La sécurisation et l'optimisation du réseau d'irrigation ;
- Le renforcement des aides pour des équipements de protection et d'adaptation climatique ;
- Le soutien aux projets de recherche liés à l'évolution climatique et aux espèces nuisibles.

Axe 2 : Des produits de qualité bien valorisés

L'objectif est d'encourager une dynamique de « production locale et consommation locale », tout en accompagnant les initiatives génératrices de valeur ajoutée pour l'agriculture et favorisant les synergies entre agriculture, alimentation et santé.

- Généraliser l'opération « un fruit à la récréation » pour toutes les écoles primaires en lien avec la politique santé ;
- Mieux garantir la provenance des produits alimentaires dans les restaurants scolaires ;



- Aider à l'émergence et à la mise en place de projets structurants de valorisation des productions ;
- Valoriser les produits agricoles, les points de vente et le savoir-faire des agriculteurs à travers des supports de communication et des événements.

Axe 3 : Des terres gérées durablement et des logements abordables pour les agriculteurs

Ce sujet a déjà été largement travaillé lors des précédents mandats, notamment à travers les démarches engagées dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et PENAP).

Il est proposé aujourd'hui de renforcer les moyens financiers en matière d'intervention foncière, tout en recherchant des solutions adaptées à la problématique grandissante du logement.

- Optimiser la veille et l'intervention foncière en augmentant le budget acquisition pour jouer le rôle de bailleur lorsqu'aucun agriculteur ne peut acheter ;
- Trouver des solutions concrètes pour le logement des chefs d'exploitation et salariés ;
- Poursuivre les opérations d'aide à la remobilisation des friches, à la plantation de haies et à la collecte des plastiques agricoles.

Axe 4 : Des agriculteurs qui se sentent soutenus et des jeunes qui s'installent

Il est proposé d'aller plus loin dans l'accompagnement humain engagé lors du précédent mandat, en assurant une présence et un soutien continus auprès des agriculteurs tout au long de leur carrière, de l'installation à la transmission, y compris dans les moments de doute, de transition ou de difficulté.

- Renforcer la coopération avec la Chambre d'agriculture sur le travail de repérage et d'accompagnement des futurs cédants ;
- Susciter des vocations et attirer des candidats via les établissements scolaires et de formation ;
- Mieux accueillir, intégrer et préparer les jeunes agriculteurs ;
- Accompagner les mutations et les difficultés rencontrées par les agriculteurs ;
- Communiquer, renforcer les liens entre les agriculteurs, les élus et les habitants ;
- Informer et échanger avec les habitants autour des pratiques agricoles.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en 28 SEP. 2026
Préfecture le

Notifié ou publié

le 28 SEP. 2026

Le Président

APPROUVE la feuille de route « Agriculture 2026-2032 » qui pourra être adaptée en fonction de l'évolution du contexte et des besoins en cours de mandat,

AFFIRME le rôle de soutien, d'accompagnement et de facilitation que doit exercer la Communauté de communes du Pays Mornantais afin de créer un environnement favorable à l'initiative agricole, permettant aux exploitants de s'installer, d'entreprendre et de développer durablement leur activité sur le territoire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

RETIENT les quatre orientations stratégiques suivantes :

- La sécurisation des productions,
- La valorisation des produits agricoles,
- Un accès aux terrains et au logement,
- Le renouvellement des générations et le réseau d'entraide.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc MACHON

PUBLIE LE 28 SEPTEMBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

